

Bonjour chers parents et tuteurs, Bienvenue à notre belle école !



Voici quelques informations importantes qui vous seront utiles tout au long de l'année scolaire.

1. Portail parents

- Avec ce document, vous devez créer un compte. Il permet d'accéder à toutes les informations concernant le dossier scolaire de votre enfant, il est donc très important de le faire. Pour l'inscription, le numéro de fiche de votre enfant, situé en haut du document reçu, vous sera demandé.
- Toute absence ou retard de votre enfant doit être signalé via le portail.
- Vous devez créer votre compte avec l'adresse courriel que vous avez fournie à l'école.
- L'adresse courriel utilisée doit être celle du parent chez qui l'enfant réside (secteur de l'école).
- Voici le lien : <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

2. Dossier scolaire de l'enfant

- Il est essentiel de maintenir à jour le dossier scolaire de votre enfant, notamment en cas d'urgence. Tout changement de numéro de téléphone, d'adresse postale ou de courriel doit être signalé à la secrétaire.

3. Communication aux parents

- Toutes les informations sur les activités de l'école vous seront envoyées par courriel sous l'intitulé **Infos-Parents**.
- Pensez à **consulter régulièrement vos courriels** afin de rester informés ! 😊

4. Retard de l'enfant

- Lorsque votre enfant arrive en retard, il doit impérativement passer par le secrétariat pour récupérer son billet de retard.
- L'enfant peut se rendre seul en classe. **Il est interdit aux parents de circuler dans les couloirs de l'école.**

5. Site Web de l'école

- 📌 <https://saintredempteur.csspo.gouv.qc.ca/>
- N'hésitez pas à le consulter régulièrement !



6. Administration des médicaments à l'école :

• Le personnel de l'école ne peut administrer aucun médicament, sauf dans le cas des enfants ayant un diagnostic de TDAH. Le médicament doit être conservé dans son contenant original, avec l'étiquette de la prescription. De plus, le parent doit remplir le formulaire de demande d'administration de médicaments. • Si un enfant suit un traitement, tel que des antibiotiques, le parent doit se rendre à l'école pour lui administrer son médicament.

7. Rencontre de parents :

- Il est essentiel de répondre aux courriels de convocation que vous recevez. Votre réponse est grandement appréciée.

8. Départ avant la fin des classes :

- Si vous devez venir chercher votre enfant pour un rendez-vous médical, merci d'en informer l'enseignant(e) ou la secrétaire par courriel à l'adresse suivante : ✉ scr.saint-redempteur@csspo.gouv.qc.ca
- Si l'enfant doit quitter seul, vous devez envoyer un courriel d'autorisation à la secrétaire.

Pour toute question, n'hésitez pas à me contacter. Merci et bonne rentrée !

Julie L apratte

Secrétaire

École Saint-Rédempteur

☎ (819) 771-8478 # 819700

✉ scr.saint-redempteur@csspo.gouv.qc.ca

